

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202403/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et d'affichage : 16/03/2024** L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers En exercice : 18** le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire  
**Présents : 14**  
**Votants : 17**

**PRESENTS** : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LBOUC Jacky, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M. PRE Julien qui donne pouvoir à M. GANDON, Mme ROPARS Martine qui donne pouvoir à M. ANNIC, M. LEFFRAY

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

Le maire présente la liste des subventions proposées.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces propositions, décide d'attribuer les subventions de la manière suivante :

- Aux associations :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
FOOTBALL CLUB SAINT-GEORGES PRUILLE	2 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE PETANQUE BOISGEORGIENNE	300 €
L'ILOTCOT	2 000 €
AKILTOOR	450 €
GROUPE CHANTANT	100 €
SAINT-GEORGES BIEN-ETRE	450 €
DYNAMIQUES BOISGEORGIENS	430 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE TROMPE-SOURIS (1 000 € fonctionnement, 600 € carnaval)	1 600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE LE MARIN	100 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>7 430 €</b>

- A la coopérative scolaire : 2 800 €. Ce montant permet de financer le fonctionnement annuel de la coopérative pour un montant de 1 100€, et d'accorder une aide pour le voyage scolaire de 1 700€.
- Au RASED (soutien aux élèves en difficulté) : 100 €
- Au CCAS : 5 000€

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 02/04/2024